

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :14

Excusés :5

Absent :0

POUR :18

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

LE 20 FÉVRIER à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 09/02/2024 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur BART Frédéric, Monsieur PAYEN David, Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Madame BOREGO Fabienne, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame JAYLES Bernadette, Madame DUYNLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Madame NORMANT Ludivine (*pouvoir à Madame BEJNA Véronique*),
Madame RUPRET Joëlle (*pouvoir à Madame TONIN Valérie*),
Madame FONT Marine (*pouvoir à Madame BOREGO Fabienne*),
Monsieur ALMEIDA Filipe (*pouvoir à Monsieur DAUNES Michel*),
Madame DUCOUSSO Isabelle.

Secrétaire de séance : Madame BONA Aurélia.

DEL : 09/2024

**Objet : Procédure d'abandons de terrains au profit de la Commune
Parcelles section B situées au Manistre**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1401 ;
- VU le Plan d'arpentage dressé le 05/12/2022.

●**CONSIDÉRANT** qu'il convient dans un but d'Intérêt Général et dans le cadre de l'aménagement du et la sécurisation de la traversée de Lausseignan d'effectuer un recalibrage du Chemin Rural du Manistre qui aboutit sur la RD655 ;

●**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de traiter aimablement avec les propriétaires.

Madame la Maire expose aux membres de l'Assemblée Délibérante les différentes déclarations d'abandons de terrains situés au Manistre au profit de la Commune et signées par les propriétaires suivants :

■Monsieur Jean-Claude UGHETTO et Madame Danielle UGHETTO née BEL

parcelle B 955 d'une contenance de 10m²

déclaration d'abandon du 19/10/2023

■Monsieur Serge BARRETEAU pour la SCI Les Sources

parcelle B 957 d'une contenance de 267m²

déclaration d'abandon du 08/11/2023

■Monsieur François CONTE et Madame Valérie PENALVER

parcelle B 959 d'une contenance de 67m²

déclaration d'abandon du 18/10/2023

■Madame Nelly LABIGAND

parcelle B 961 d'une contenance de 79m²

déclaration d'abandon du 24/10/2023

Elle rappelle que ces actes d'abandons de terrains ne nécessitent pas d'acte notarié.

**Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil Municipal**

DECIDE :

► **AUTORISER** Madame la Maire à signer les actes d'abandons de terrains des parcelles B 955-957-959-961 au profit de la Commune sans compensation financière.

La Secrétaire de séance, Aurélia BONA

La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme